

# Répartition géographique des investissements dans les industries canadiennes

Ludger Beauregard

Volume 35, numéro 1, avril-juin 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001363ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001363ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beauregard, L. (1959). Répartition géographique des investissements dans les industries canadiennes. *L'Actualité économique*, 35(1), 143–148.  
<https://doi.org/10.7202/1001363ar>

Il y a plus. Dans la mesure où l'essentiel des capitaux consacrés à l'exploitation du Grand-Nord est susceptible de venir des États-Unis, on peut se demander s'il n'y a pas un danger à confier la politique de développement des ressources naturelles à des autorités politiques extrêmement faibles.

On sait que les ressources naturelles ressortissent à l'autorité provinciale et que le gouvernement fédéral n'a aucune autorité sur le développement qu'on peut en faire (sauf pour ce qui est des voies d'eau navigables).

Depuis la construction de la ligne de radar D.E.W., les États-Unis ont acquis dans l'ensemble de l'extrême Nord du pays une position de force tout à fait exceptionnelle pour ne pas dire exclusive. Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral reste responsable du développement économique de toute la région limitrophe. L'organisation de provinces dans ces territoires impliquerait, automatiquement, le retrait du gouvernement fédéral de ce secteur d'autorité politique et ne lui laisserait des pouvoirs qu'au niveau des affaires étrangères, ce qui est tout à fait insuffisant chaque fois qu'une entreprise privée américaine est en cause.

Si donc, au nom de particularismes locaux, on croit nécessaire de ne pas accepter les projets des provinces de l'Ouest, et de maintenir leurs frontières dans leur état actuel, il semblerait utile de ne pas se hâter dans la voie du morcellement d'autorité dans les régions septentrionales. Qu'éventuellement, et à longue échéance, on puisse envisager la création de provinces dans ces régions éloignées, on peut à la rigueur en faire état. Que l'on précipite le mouvement, au nom des pressions d'ordre local et pour des considérations de contrats de construction, semble présenter des dangers d'autant plus grands que s'étend l'empire des États-Unis sur le capital national. Créer de nouvelles provinces pourrait en définitive affaiblir davantage une résistance déjà très entamée.

Gérard GARDNER

### **Répartition géographique des investissements dans les industries canadiennes**

Il est un aspect de l'histoire économique du Canada qui retient de plus en plus l'attention des géographes et des économistes: l'origine des investissements qui conditionnent

l'expansion industrielle du pays. Depuis quelques années, on voit affluer vers le Canada un volume croissant de capitaux étrangers. Selon l'Office fédéral de la Statistique, la part des investissements étrangers dans l'industrie nationale s'établissait à 24 p.c. en 1946-49, à 32 p.c. en 1950-55, et à 42 p.c. en 1956-57. Ces pourcentages indiquent clairement l'influence grandissante du capital extérieur sur l'activité industrielle au pays.

Même si la majorité des capitaux reste d'origine canadienne, la répartition des placements étrangers soulève une certaine inquiétude sur l'avenir de notre économie<sup>1</sup>. Il apparaît que les étrangers achètent surtout des actions, laissant aux Canadiens le champ des obligations. Or les placements dans les actions font boule de neige tandis que les autres rapportent beaucoup moins. C'est ainsi que la plupart des capitaux étrangers sont placés dans les industries extractives et manufacturières du Canada où ils peuvent obtenir les bénéfices les plus importants. Cette concentration de leurs placements donne même à des actionnaires étrangers le contrôle de plusieurs sociétés canadiennes, qui comptent parmi les plus grandes du pays.

\* \* \*

Deux types d'industries extractives ont progressé depuis la dernière guerre grâce à des mises de fonds étrangers: l'industrie pétrolière et l'industrie minière. On estimait qu'en 1955, les capitaux engagés dans l'industrie du pétrole et du gaz naturel se chiffraient par 2,775 millions de dollars. Les Américains en possédaient 59 p.c. et les Canadiens, 36 p.c. En 1956 et 1957, les Américains ont ajouté respectivement 243 millions de dollars et 259 millions de dollars à leur avoir antérieur. Depuis 1946, les investissements américains, seulement dans l'industrie pétrolière du Canada, dépasse un milliard et demi de dollars: c'est la place forte des capitalistes étrangers au pays.

La répartition géographique de ces capitaux attribuée aux actionnaires américains le contrôle de près des trois quarts de

1. J. Parizeau, «Les investissements américains sont-ils devenus une menace?», *L'Actualité Économique*, avril-juin 1956, pp. 140-157.

Dans cet article, l'auteur étudie le problème d'ensemble des investissements étrangers; nous nous limitons ici à son aspect géographique dans les industries extractives et manufacturières.

COMMENTAIRES

Tableau I

Répartition géographique du capital et du contrôle de l'industrie pétrolière du Canada en 1955<sup>1</sup>

(en p. c.)

	Capital	Contrôle
États-Unis.....	59	74
Canada.....	36	20
Autres.....	5	6

notre industrie du pétrole. Dans le secteur du raffinage, le contrôle s'élève à 80 p.c. et dans celui du transport, à 87 p.c. Les Canadiens administrent le cinquième seulement de cette industrie mais assurent 84 p.c. du commerce.

La direction de cette importante industrie par des étrangers pose un problème dont s'est émue l'opinion publique récemment. L'intérêt du Canada peut bien à un moment donné diverger de celui des actionnaires d'une société contrôlée par des étrangers. La question du pétrole consommé dans l'Est du pays en fournit un exemple d'actualité. Les raffineries de Montréal-Est, pour la plupart des filiales de grandes sociétés étrangères (américaines surtout), sont alimentées par du pétrole brut venant principalement du Venezuela, tandis que le pétrole de l'Ouest canadien est maintenu en réserve. Il semble que l'intérêt de la compagnie Imperial Oil soit de garder le marché de Montréal ouvert au pétrole vénézuélien plutôt que de l'offrir à l'expansion de l'industrie pétrolière de l'Alberta.

Quoi qu'il en soit, le développement extraordinaire de l'industrie du pétrole et du gaz naturel depuis 1947 est dû, pour la plus grande part, à l'initiative de capitalistes étrangers. L'exploration des gisements dans la Prairie, la construction d'oléoducs et de gazoducs, l'établissement de nouvelles raffineries (Imperial Oil, Petrofina, British Petroleum), en sont autant d'exemples.

\* \* \*

Le capital engagé dans l'industrie minière du Canada se montait à 2,100 millions de dollars en 1955, qui appartenait pour 51 p.c.

1. O.F.S., *The Canadian Balance of International Payments, 1957*, Ottawa, 1958, pp. 52-53.

aux Américains, pour 40 p.c. aux Canadiens et pour 6 p.c. aux Anglais. L'intérêt des capitalistes américains dans notre industrie minière s'est accru en 1956 et en 1957 alors qu'ils y ont placé respectivement 63 millions et 77 millions de dollars. De 1946 à 1957, ils y ont investi un total de 552 millions de dollars, soit près de la moitié des valeurs qu'ils détiennent actuellement.

Tableau II

## Répartition géographique du capital et du contrôle de l'industrie minière du Canada en 1955

(en p. c.)

	Capital	Contrôle
États-Unis.....	51	60
Canada.....	40	38
Autres.....	9	2

La répartition géographique des actions accorde aux Américains le contrôle de 60 p.c. de notre industrie minière<sup>1</sup> tandis que les Canadiens n'en ont que 38 p.c. C'est un renversement de la situation de 1948 alors que les Canadiens contrôlaient les deux tiers de l'industrie. L'exploitation du minerai de fer dans le Nouveau-Québec, la construction d'alumineries à Kitimat et à Baie-Comeau, l'exploitation du cuivre de Murdochville et de Chibougamau, entre autres récentes réalisations, ont attiré des capitaux extérieurs et ainsi placé notre industrie minière sous la dépendance de l'étranger. Bref, en 1955, les Américains contrôlaient 64 p.c. des industries pétrolières et minières à comparer avec 38 p.c. en 1939. L'expansion de notre pays dans ce domaine s'accompagne donc d'un assujettissement à l'étranger, principalement aux États-Unis.

\* \* \*

Nous retrouvons le même phénomène dans les industries manufacturières avec toutefois la notable différence que les Canadiens détenaient, en 1955, 51 p.c. des capitaux investis (donc la majorité) et les Américains, 39 p.c. Si l'on étudie toutefois l'évolu-

1. « On constate encore une fois que l'étendue du contrôle est plus forte que celle de la propriété. » J. Parizeau, *Ibid.*, p. 149.

tion des placements dans les industries manufacturières du pays, on constate ici encore les progrès des investissements étrangers au cours de la récente expansion. En 1948 comme en 1939, la position des capitaux canadiens était plus forte que celle de 1955: de 1948 à 1955, les capitaux étrangers ont gagné 7 p.c. de la propriété des capitaux. Mais alors que les Américains ne contrôlaient encore que 31 p.c. des industries manufacturières du Canada en 1939, leur contrôle atteint 47 p.c. en 1955.

Tableau III

**Répartition géographique du capital et du contrôle des industries manufacturières du Canada, 1939, 1948, 1955**

	1939		1948		1955	
	Capital (en p.c.)	Contrôle (en p.c.)	Capital (en p.c.)	Contrôle (en p.c.)	Capital (en p.c.)	Contrôle (en p.c.)
Canada.....	57	63	58	56	51	43
États-Unis.....	34	31	35	39	39	47
Autres.....	9	6	7	5	10	10

Il est intéressant de voir comment les actionnaires canadiens et américains se partageaient les principaux secteurs de l'industrie. La prépondérance canadienne s'exerçait dans l'industrie primaire du fer et de l'acier (85 p.c. du capital, 92 p.c. du contrôle<sup>1</sup>), celle des boissons (73 p.c. du capital, 86 p.c. du contrôle), celle des textiles (80 p.c. du capital, 82 p.c. du contrôle) et celle des machines agricoles (64 p.c. du capital, 67 p.c. du contrôle). La domination américaine est incontestable dans l'industrie automobile (80 p.c. du capital, 96 p.c. du contrôle); la fabrication des articles en caoutchouc (73 p.c. du capital, 88 p.c. du contrôle), celle des appareils électriques (67 p.c. du capital, 68 p.c. du contrôle) et des produits chimiques (45 p.c. du capital, 51 p.c. du contrôle). L'industrie de la pâte et du papier semble à un tournant de son histoire financière. En 1954, les actionnaires canadiens contrôlaient 44 p.c. de son activité et les actionnaires américains, 45 p.c.; l'année suivante, les Canadiens en contrôlaient 46 p.c. et les Américains 43 p.c. C'est là un exemple de canadianisation d'une industrie fondée et longtemps financée par les étrangers.

1. Avant les transactions récentes.

## L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

En somme, l'examen de la répartition géographique des capitaux engagés dans les industries canadiennes souligne le progrès des capitaux étrangers et principalement américains, dans les affaires du pays. Les placements directs des Américains en particulier se font dans une proportion de 90 p.c. par le truchement des filiales canadiennes dont les sociétés-mères se trouvent aux États-Unis. Ces investissements sont considérables et permettent aux actionnaires américains de contrôler environ la moitié de nos industries manufacturières si nous y incluons les raffineries de pétrole, et les deux tiers des industries minières et pétrolières. Ces faits illustrent la précarité de notre situation financière: pas un autre pays industrialisé n'est soumis, comme le Canada, à une telle dépendance étrangère. Il n'en reste pas moins que sans l'apport financier et technologique de l'extérieur, le progrès économique du Canada serait singulièrement freiné.

Ludger BEAUREGARD . . .